

39

L'actualisation du programme commun : un devoir de rigueur

II. — REDRESSER L'ÉCONOMIE

par JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Dans un premier article (« le Monde » du 29 avril), M. Jean-Pierre Chevènement, député P.S. de Belfort, a énuméré diverses mesures qui devraient être retenues, selon lui, au cours des négociations sur l'actualisation du programme commun, en vue de relancer la consommation populaire.

Le retour au plein emploi doit résulter de l'addition de multiples éléments :

- Création de postes (santé, enseignement, administration.) ;
- Développement de la demande pour les produits susceptibles d'être achetés par les couches populaires ;
- Lancement de multiples travaux d'intérêt collectif (mieux vaudrait dans un premier temps agir au niveau des communes et des départements) ;
- « Reconquête du marché intérieur » dans les secteurs des biens de consommation durables et d'équipement ;
- Abaissement de l'âge de la retraite, cinquième semaine de congés payés.

L'emploi

Cependant il convient de ne pas se faire d'illusions. Les créations de postes dans la fonction publique serviront avant tout à répondre aux revendications des personnels actuellement employés sur des emplois précaires : vacataires, contractuels, etc. au nombre actuellement de plusieurs centaines de milliers. D'autre part, le gonflement des différents tertiaires risque d'accroître les tendances à l'inflation et au déséquilibre extérieur.

L'axe principal de création des emplois doit être constitué par la création d'emplois productifs, d'abord pour faire face à l'augmentation de la consommation populaire, ensuite pour reconquérir le marché intérieur, enfin pour reconstituer la capacité productive du secteur des biens d'équipement. C'est donc là que les moyens de financement et de crédit devront être affectés en priorité. Pour soutenir ce mouvement, une réforme du système de financement de la Sécurité sociale, qui pénalise actuellement les activités utilisatrices de main-d'œuvre, devra être amorcée.

Le second axe de création des emplois doit être l'amélioration des conditions de travail dans les activités productives. Comme le plus souvent cette amélioration demande une transformation des

installations qui peut prendre plusieurs années, elle passera dans un premier temps par :

- La réduction des cadences de travail pour tous les emplois insalubres, dangereux et postés ;
- la réduction des cadences de production ;
- Et la création d'équipes supplémentaires pour le travail posté (par exemple passage de quatre équipes en 3x8 à cinq ou six équipes en 4x8 pour le continu).

Ces mesures pourraient faire l'objet de discussions ou de recommandations au niveau gouvernemental, soit d'une négociation entre les syndicats et le patronat. Leur mise en œuvre concrète sera une des occasions de concrétiser le contrôle des travailleurs, au niveau de l'entreprise et de l'atelier, non seulement sur leurs conditions de travail, mais plus largement sur l'embauche, l'emploi, les mutations, l'intensité du travail, les non-remplacements et les licenciements.

Toute politique de l'emploi passe enfin par une attention très grande portée au secteur des petites et moyennes entreprises. Il conviendra d'aider celles-ci à s'adapter aux charges nouvelles imposées par la législation. Pour créer un climat souhaitable de concertation et de loyauté réciproque, le rôle des collectivités locales peut s'avérer important.

Dans cette perspective la réforme du financement de la Sécurité sociale peut non seulement être une décision favorable à la création d'emplois, mais aussi, si elle est amorcée simultanément, rendre plus supportable un fort relèvement des bas salaires. En effet, les charges sociales représentent environ 40 % des salaires directs versés ; si dans un premier temps elles étaient transférées pour moitié à la fiscalité, cela rendrait possible une augmentation de 20 % des salaires, sans charge supplémentaire immédiate et donc sans effet inflationniste direct, pour les entreprises utilisatrices de main-d'œuvre. Cette charge se ferait sentir ultérieurement et d'une manière différente, en fonction du mode de ponction fiscale choisi.

Ainsi la « lutte contre l'inflation » utilisera les différents moyens de la panoplie disponibles :

- Contrôle et, s'il le faut, blocage des prix, des marges et des loyers (pour les produits industriels notamment à la production et au stade du commerce de gros) ;
- baisse des charges sociales pour les entreprises et notamment pour les P.M.E. ;
- baisse du taux d'intérêt associé à une réduction du crédit à la consommation : la reprise de la consommation devant résulter avant tout du relèvement des salaires les plus bas, et le crédit devant être affecté en priorité aux entreprises ;
- défense du franc sur les marchés extérieurs (liée à une politique de retour à l'équilibre extérieur).

Cette lutte contre l'inflation devra résulter en partie de la reprise de l'activité économique et de la meilleure utilisation des capacités disponibles ; elle devra être accompagnée d'une active campagne d'explication auprès des différents catégories sociales.

Sur les fronts extérieurs, il ne saurait être question ni de « laisser glisser » le franc (ce qui aurait pour effet le renchérissement de nos importations), ni d'accepter la dépendance à l'égard des U.S.A. ou de la R.F.A. par une politique du déséquilibre extérieur délibérée. Dans ce cadre, la

seule politique est celle du « retour à l'équilibre extérieur », qui doit résulter de :

- De la « reconquête du marché intérieur » liée à une politique progressive de moindre insertion dans le marché capitaliste mondial ;
- D'une politique d'accords commerciaux avec les pays fournisseurs de biens indispensables (matières premières, énergie) liée à un effort pour économiser énergie et matières premières ;
- De l'arrêt de la fuite des capitaux et du démantèlement de l'appareil industriel ;
- De la défense des secteurs industriels les plus menacés ;
- De mesures dissuasives à l'égard d'importations non nécessaires ;
- De l'utilisation vigoureuse de la réglementation des changes et du contrôle étroit des transferts d'actifs.

S'attaquer aux privilèges

Une telle politique comporterait, à coup sûr, des disciplines sévères. Mais celles-ci seraient acceptées parce que la démonstration éclatante serait apportée par la gauche, dès les premières semaines de son gouvernement, qu'elle s'attaque enfin aux privilèges et aux inégalités insupportables dont la société française donne depuis si longtemps le spectacle.

La politique « libérale » qui s'en remet aux impulsions du marché pour sortir la France de l'ornière a échoué. Dans la période de crise actuelle, l'idée de planification redeviendra une idée maîtresse. Si la gauche ne sait pas s'en saisir énergiquement, c'est M. Chirac qui le fera, mais pour consolider les privilèges et les hiérarchies en place et restaurer l'Etat-U.D.R. Par les temps qui courent, je sais bien qu'on m'objectera qu'en parlant de planification je risque d'effrayer.

Je n'effrayerai sans doute que ceux qui ont peur de leur ombre : non seulement parce que la planification que propose le programme commun laissera en effet subsister l'économie de marché, mais parce que les Français ont été tellement déshabitués d'entendre parler le langage de la vérité qu'un effort de rigueur intellectuelle s'apparente encore à une provocation.

Si l'on entend par social-démocratie le compromis historique passé entre les grands monopoles et les organisations ouvrières, le programme de la gauche ne répond certainement pas à cette définition. Il tend à un tout autre but, aussi bien dans l'ordre interne que dans l'ordre international. Mais, si l'on entend par social-démocratie une société qui garantit les libertés et un minimum de sécurité aux citoyens, le programme commun est, à coup sûr, un programme social-démocrate.

La gauche, parce qu'elle s'en remet pour vaincre à la conscience des citoyens, peut et doit dire ces choses-là simplement.

La voie choisie par la gauche française lie de manière indissociable le socialisme et la démocratie grâce à laquelle nous entendons y parvenir. Parce que c'est une stratégie de la prise de conscience, elle implique, de la part de ceux qui la mènent, un effort de rigueur et de vérité.

L'expérience du passé montre que la gauche s'est souvent divisée sur des choix de politique économique à court terme (1937-1947).

La gauche, par un solide accord sur ces questions, doit montrer en 1978 que, si la facilité avec la médiocrité, la fidélité aux engagements pris ne va pas sans la rigueur.

(Publicité)

JEUDI 5 MAI 1977
à 20 heures
en son Hôtel
16, rue Cadet - 75009 PARIS

LE GRAND ORIENT DE FRANCE
organise une conférence publique
sur le thème :

« LES NOUVEAUX RAPPORTS
SOCIAUX SUR LES PLANS
INSTITUTIONNEL, ÉCONOMIQUE
ET ASSOCIATIF POUR LE
PROGRÈS DE LA DÉMOCRATIE »

Cette conférence sera donnée par
M. Gabriel VENTEJOL, Président du
Conseil Economique et Social.

La conférence sera suivie d'une
discussion à laquelle les auditeurs
seront invités à prendre part.